

*COMMISSION chargée de l'examen du projet de  
résolution présenté par MM. PARIS et TESTELIN,  
tendant à modifier les articles 50 et 51 du  
Règlement du Sénat. (Nommée le 25 janvier 1881).*

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : PONS.

2<sup>e</sup> — TESTELIN.

3<sup>e</sup> — CORNE.

4<sup>e</sup> — JOHN LEMOINNE.

5<sup>e</sup> — GÉNÉRAL MARQUIS D'ANDIGNÉ.

6<sup>e</sup> — LAGACHE (CÉLESTIN).

7<sup>e</sup> — DUFAY

8<sup>e</sup> — TOUPET DES VIGNES.

9<sup>e</sup> — PARIS.



à mesdames les articles sont de  
l'importance, sans permettre une  
discussion plus générale,

5<sup>e</sup> Bureau. M. Cornu et M. Roussier  
En s. Qualité de Rapporteur de  
l'Assemblée. Il se propose  
à la proposition.

6<sup>e</sup> Bureau. M. J. de Lamoignon. L'avis  
opinion favorable en principe à l'avis  
de M. de Lamoignon. L'avis  
opinion de l'Assemblée est en  
faveur de la proposition de  
M. de Lamoignon. M. de Lamoignon  
proposé qu'on se réunisse  
pour décider en séance  
publique sur ce point.

7<sup>e</sup> Bureau. M. de Lamoignon. L'avis  
opinion favorable en principe à l'avis  
de M. de Lamoignon. L'avis  
opinion de l'Assemblée est en  
faveur de la proposition de  
M. de Lamoignon. M. de Lamoignon  
proposé qu'on se réunisse  
pour décider en séance  
publique sur ce point.

8<sup>e</sup> Bureau. M. de Lamoignon. L'avis  
opinion favorable en principe à l'avis  
de M. de Lamoignon. L'avis  
opinion de l'Assemblée est en  
faveur de la proposition de  
M. de Lamoignon.

9<sup>e</sup> Bureau. M. de Lamoignon. L'avis  
opinion favorable en principe à l'avis  
de M. de Lamoignon. L'avis  
opinion de l'Assemblée est en  
faveur de la proposition de  
M. de Lamoignon.





Genève le 7 février 1881

Cher Monsieur le Comte de Ségur,  
 J'ai l'honneur de vous adresser par  
 le port de Paris  
 le rapport de M. Tissot et  
 de son collègue

Y. S. Tissot